

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05215 Numéro SIREN : 891 656 779 Nom ou dénomination : A.N.I

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 3535



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES YERRES
2 RUE DU STADE
91338 YERRES CEDEX
UNIQUEMENT SUR RDV
Téléphone : 0169497000
SIE.YERRES@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M ORAN FUAT, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS A.N.I, SIREN 891 656 779.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de Bénéfices industriels et commerciaux

Formulaire principal : 2031

Annexes jointes : 2031-BIS, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI

Période déclarée : 23/11/2020 au 31/12/2020

Date limite de dépôt : 19/05/2021

Numéro de dépôt : BIC-2021357-0000000103579684

Date de dépôt : 23 décembre 2021 à 12:03:33 (heure de Paris)

Désignation du soumissionnaire : SAS A.N.I

Identifiant du soumissionnaire : 891 656 779

Désignation du signataire : ORAN FUAT

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 5062466675622269919055395441)

Signature numérique : jnAMTnXClArwbl6V3y7Ha0svmYbsEgki6lUyJupJEY1f6gsIDwhkPBqHJD1ehUHT
4ViNUXC9bHXlfJnYFGix+g/g1K9bh+aELWndhR+IvcftcqqliuZ8RfW+m6jjfRx7
6R8uAoiFj7c0xn0nIRCgK+Ilr8tekfWmFSSpwjsDiTWY2hNhUq8AdEe+tQ+djBd2
vpqhv/UNhovFuA7CRnVytZZy8yYR+gZgenxmhH3F5M8MWwjaoCmivmnPp1PCg6kd
aH8at7fmb3czFyamgKf/40f5AllumXCHv9nWaAR68Xc8UCYSemO+RnDxZ4N9VJSe
CgPoNRMBZpxMLXa6PXXNew==



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M ORAN FUAT

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20213060163939

Pour le compte de :

SAS A.N.I

7 RUE DE LA MARNE

91480 QUINCY-SOUS-SENART

N° SIREN : 891 656 779

Période déclarée : 23/11/2020 au 31/12/2020

Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2031 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2031-BIS (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

Impôt sur le revenu
Bénéfices industriels et commerciaux

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU DÉCLARANT

N°, type et nom de voie

7 rue de la Marne

Code postal

91480

Ville

Quincy sous Sénart

Pays

France

B - ACTIVITÉS EXERCÉES

Activité principale

Construction d'autres bâtiments

Annexe à la déclaration n° 2031

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Compte de résultat simplifié de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

N° 2033-E

*(Applicable à compter du
31/12/2019)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques
de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur	
	Nom et prénom	Oran Fuat	
	Nombre de parts ou d'actions	100	
	Date de naissance	27/05/1981	
	Code postal de naissance	95000	
	Numéro, type et nom de voie	7 rue de la Mame	
	Complément de distribution		
	Code postal	91480	
	Pays	France	
	Nom marital		
	Pourcentage de détention	100,00%	
	Pays de naissance	France	
	Commune de naissance	Pontoise	
	Lieu-dit, hameau		
	Ville	Quincy sous Sénart	

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2020)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



SASU A.N.I
Société par action simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 Euros
Siège Social : 7 rue de la Marne
91480 Quincy Sous Sénart
RCS EVRY 891 656 779

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Sur l'exercice allant du 23/11/2020 au 31/12/2020

Madame, Monsieur,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant la période allant du 23/11/2020 au 31/12/2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Je me permets d'attirer votre attention qu'aux termes de l'article 8 nouveaux du Code du Commerce, modifiés par la loi du 30 avril 1983 forme un tout indissociable :

- le bilan actif et passif
- le compte des résultats
- l'annexe des comptes du dit exercice

Comme vous pouvez le constater, l'annexe des comptes annuels détaille tous les comptes de l'actif et du passif et explique la formation du résultat.

Pour éviter toute redondance, le législateur a prévu dans l'article 340 que le rapport de gestion :

- la gestion de la société durant l'exercice écoulé
- son évolution prévisible
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I-Gestion de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, notre société a réalisé un résultat de 0 euros

II-Evolution prévisible

Développement de l'entreprise en augmentant le chiffre d'affaires.

III-Evénements importants survenus entre la date de clôture et ce jour

Aucun événement important ne mérite d'être signalé

IV-Affectation du résultat

Il vous sera proposé d'affecter ainsi le résultat nul de l'exercice écoulé

- réserve légale : 0,00 euro
- Autres réserves : 0,00
- Report du « à nouveau » 0 euros

VI-Convention susceptible de tomber sous le coup de la loi sur les sociétés commerciales

Aucune n'est venue à la connaissance de la gérance

Enfin, ainsi que je vous l'ai indiqué, vous trouverez dans l'annexe les compléments d'information qui vous sont nécessaires pour avoir une image fidèle de notre société je soumettrai à votre vote, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant quinze jours précédant l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Seconde résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion ainsi que l'inventaire approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice un résultat de 0 Euros.

Elle décide d'affecter ce résultat nul de la manière suivante :

- Réserve légale : 00.00 Euros
- Autres réserves : 00.00 Euros
- Report du solde « à nouveau » 0 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2020 pour l'accomplissement concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi sur les sociétés n'est à considérer au cours de l'exercice passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié par le gérant, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social et renoncent à tout recours concernant le défaut de convocation requise par la lettre recommandée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Fait à Quincy sous Sénart le 23 décembre 2021.

Le Président

